

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau

Dossier suivi par : Astride ERMAN *AE*
Tél. : 03 87 34 33 22
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : astride.erman@moselle.gouv.fr
Réf. : AE/JM

Monsieur le Maire
de FREISTROFF
Mairie

57320 - FREISTROFF

Objet : Dossier de déclaration concernant la réalisation
d'un doublet de puits pour une pompe à chaleur sur
la commune de FREISTROFF
Accord avant le délai de 2 mois

Metz, le 10 Septembre 2012

PJ Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **réalisation d'un doublet de puits pour une pompe à chaleur par M. GEHL sur la commune de FREISTROFF**

Ce dossier a été déposé par : **M. Philippe GEHL.**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récépissé de déclaration n° 57-2011-00118**» en date du 22 Août 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA CHARGÉE DE MISSION POLICE DE L'EAU



CHANTAL BICHLER